



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Conseil économique, social et environnemental

Question écrite n° 77405

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin interroge M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la représentativité des membres du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Les entreprises privées génèrent 11 981 111 emplois, soit 59,32 % de l'emploi intérieur total en 2008 mais ne représentent que 11,58 % du CESE. Notre Conseil est celui en Europe, voire dans le monde, où les entreprises sont les moins représentées. Dans le projet de loi organique relatif au CESE, il est prévu la suppression des 10 représentants des entreprises publiques. Il lui demande, compte tenu de cette suppression, s'il est possible que les représentants des entreprises industrielles, commerciales et de services passent de 27 à 37 représentants (soit 15,87 %).

Texte de la réponse

La loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République affirme, par ses articles 32 à 36, la vocation du conseil économique et social (CES), désormais Conseil économique, social et environnemental (CESE), à intervenir également sur les questions relatives à l'environnement. Aussi la loi organique n° 2010-704 du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental modifie à effectif constant la composition du conseil pour tenir compte de la nouvelle compétence environnementale de l'institution et des évolutions de la société depuis vingt-cinq ans. Elle parvient à un équilibre global, grâce à une recomposition autour de trois grands pôles : « vie économique et dialogue social », « cohésion sociale et territoriale, vie associative », et « protection de la nature et de l'environnement ». Le monde de l'entreprise sera représenté au sein du Conseil économique, social et environnemental par vingt-sept représentants des entreprises privées industrielles, commerciales et de services, ainsi que deux personnalités qualifiées issues des entreprises publiques présentes dans le pôle « vie économique et dialogue social », et par au moins trois dirigeants des entreprises ayant une activité significative en matière d'environnement et de développement durable désignés au sein du pôle « protection de la nature et de l'environnement ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77405

Rubrique : État

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4632

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9764